

**Objet : Désignation des élus référents aux missions du PETR et au GAL**

Que pour assurer le bon déroulement des missions du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras, il est utile que les agents soient suivis et que leur travaux puissent être rapportés au sein du conseil syndical ;

Que les élus référents sont en lien direct avec les agents du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras, ils doivent participer au comité de pilotage, de suivi, de coordination et de synthèse des missions dont ils sont référents ;

Chaque mission peut avoir plusieurs élus référents, idéalement un titulaire et un suppléant ;

Qu'il convient de demander aux membres du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras de bien vouloir se désigner pour être élus référents des missions suivantes ;

LEADER :

Le référent LEADER représente administrativement et juridiquement le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras au Groupe d'Action Locale du Pays du Grand Briançonnais, il a en charge les comités de programmation et toutes les réunions en lien avec le programme et de son déroulement.

Politique de Pays :

Suivi du travail sur le projet de territoire, le CRET, les espaces valléens.

TEPCV /Energie :

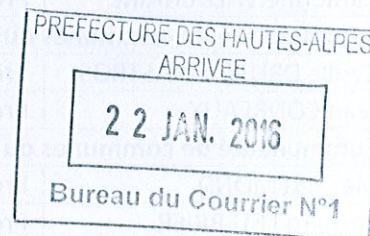
Suivi du projet global de l'énergie sur le territoire.

Gestion intégrée des risques naturels

Assister au comité de pilotage, définir les actions prioritaires du territoire.

Bois / charte forestiere :

Relance de la charte et d'une dynamique bois sur le territoire.



Après en avoir délibéré et voté par :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	11
Nombre de membres présents	11	Nombres de membres représentés	0
Nombre de suffrages exprimés		0	
Pour		Contre	
			Abstention

**LE CONSEIL SYNDICAL**

- ~~De désigner~~ de reporter cette délibération au prochain conseil

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,

PETR Briançonnais Ecrins Guillestrois Queyras  
Passage des écoles 05 600 Guillestre

SIRET : 200 052 801 00012

*Pierre LEROY*





**Objet : Désignation des élus référents aux missions du PETR et au GAL**

Par suite d'une convocation en date du 24 décembre 2015, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés au lieu ordinaire de ses séances le 6 janvier 2016 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
<b>Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix</b>			
Maurice DUFFOUR	Présent	Francine DARDEN	<i>Présente</i>
Alain FARDELLA	Présent	Sébastien FINE	<i>Présent</i>
Pierre LEROY	Présent	Anne Marie PEYTHIEU	<i>Absente</i>
Jean Michel REYMOND	Présent	Eric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Catherine VALDENNAIRE	Présent	Jean Pierre SEVREZ	<i>Absent</i>
<b>Communauté de communes du Pays des Ecrins – 2 voix</b>			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	<i>Présent</i>
Jean CONREAUX	Présent	Martin FAURE	<i>Présent</i>
<b>Communauté de communes du Guillestrois – 2 voix</b>			
Max BREMOND	Présent	Dominique MOULIN	<i>Présent</i>
Bernard LETERRIER	Présent	Jean Louis BERARD	<i>Absent</i>
<b>Communauté de communes de l'Escarton du Queyras – 2 voix</b>			
Christian LAURENS	Présent	Jacques BONNARDEL	<i>Présent</i>
Christian GROSSAN	Présent	Serge LAURENS	<i>Absent</i>

\*\*\*

Vu :

Les missions diverses que porte le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras ;

La nécessité pour chaque mission d'être suivi par un élu ;

CONSIDERANT :

Que le Président ne peut seul assumer le suivi de toutes les missions du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras ;

